



## Communiqué

### TEL-AVIV : L'UJRE CONDAMNE LA VIOLENCE AVEUGLE

Alors que la tragédie du conflit israélo-palestinien dure depuis soixante-dix ans, elle vient de connaître un nouvel épisode sanglant, la mort de civils tombés par le fruit du hasard, une fois de plus victimes inutiles.

L'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE\*) condamne la violence aveugle et adresse aux familles et proches des victimes ses plus sincères condoléances.

Pour l'UJRE, l'état de belligérance à l'origine de cet attentat n'a que trop duré. Des moyens d'y mettre fin sont largement connus :

- Il faut arrêter le développement des implantations israéliennes en Cisjordanie.
- Il faut reprendre les négociations au sein d'une conférence internationale, composée de manière équilibrée des forces en présence.
- Il faut ainsi créer les conditions d'une paix juste et durable par :
  - la mise en œuvre – en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies – du droit des Palestiniens à un État, celui de Palestine, ce dernier et Israël reconnaissant mutuellement la légitimité de leur existence dans les frontières de 1967 et s'employant à les rendre effectives,
  - l'assurance de garanties internationales,
  - la reconnaissance des préjudices subis par le peuple palestinien du fait des décisions des autorités et gouvernements israéliens qui se sont succédés

L'UJRE note que, malheureusement, le principal obstacle actuel reste la détermination du gouvernement israélien à développer les implantations en territoires palestiniens, suscitant la justification par certains d'actions violentes comme celle qui vient de coûter la vie de citoyens israéliens à Tel-Aviv.

**Il est plus que temps que des pressions internationales s'exercent sur Israël afin que le droit international puisse s'appliquer. Si le choix des modalités pratiques de ces pressions ne saurait ouvrir la voie à un boycott par des acheteurs individuels, qui pourraient utiliser le masque de cette pression pour concrétiser leur inscription dans l'actuelle résurgence de thèmes antisémites, ce choix doit inclure la vaste gamme des sanctions économiques et financières dont disposent tous les grands pays, et qui, appliquées à d'autres États, dans un passé récent, ont prouvé leur efficacité.**

UJRE 13/06/2016